

APPT A.10

T4

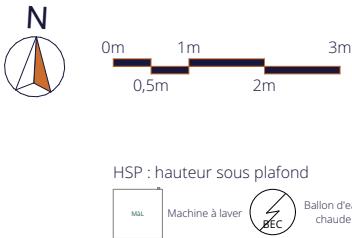
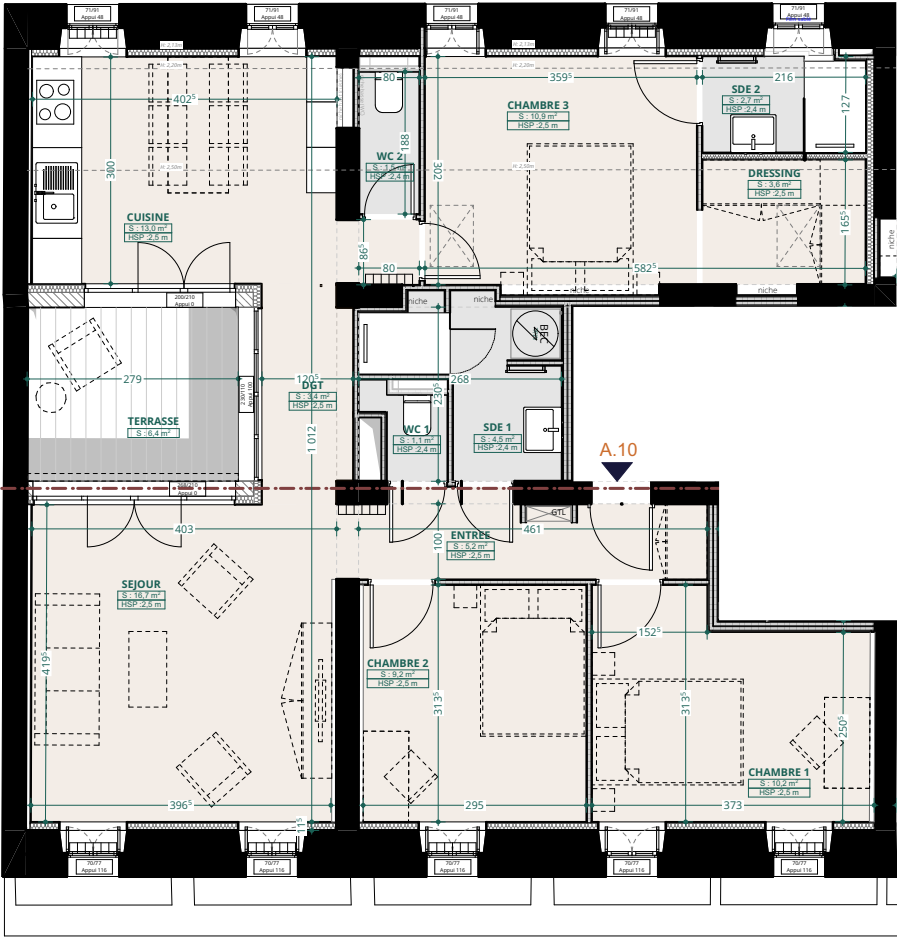
SURFACES HABITABLES

CHAMBRE 1	10,2
CHAMBRE 2	9,2
CHAMBRE 3	10,9
CUISINE	13,0
DGT	3,4
DRESSING	3,6
ENTREE	5,2
SDE 1	4,5
SDE 2	2,7
SEJOUR	16,7
WC 1	1,1
WC 2	1,5
ANNEXES	82,0 m²
TERRASSE	6,4

SURFACE HABITABLE 82,0 m²

Nota:

- Les hauteurs sous plafonds sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles de modification durant les travaux.
- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles, les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-25 du CCH. Les retombées, les soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.
- L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni.



PLAN DE NIVEAU - R+3

